



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Pau - Participation d'une délégation du Conseil Général / Mandat spécial

Rapport n° CP/2014/680

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet la prise en charge des frais liés à la participation d'une délégation du Conseil Général au 84^e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 84^e congrès du 5 au 7 novembre 2014 à Pau (Pyrénées-Atlantiques).

Aussi vous est-il proposé qu'une délégation de notre collectivité participe à cette manifestation dont les débats porteront sur l'actualité de la réforme territoriale et le devenir des départements.

Cette délégation serait composée du Président du Conseil Général, de quatre Vice-présidents, du Directeur général des services du Département et du Directeur de Cabinet, selon la liste annexée.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement, qui s'effectuera par avion, est estimé à 5.600 € TTC maximum, comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport, l'hébergement et les repas.

Je vous prie de bien vouloir délibérer de l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général en vue de participer au 84^e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui se tiendra du 5 au 7 novembre 2014 à Pau.

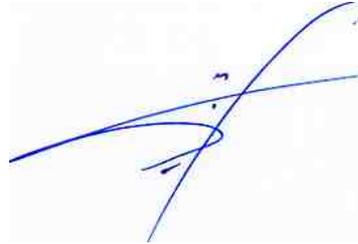
Elle approuve la composition de cette délégation, conformément à la liste annexée.

Elle décide la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 5.600 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport, hébergement et repas).

Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL